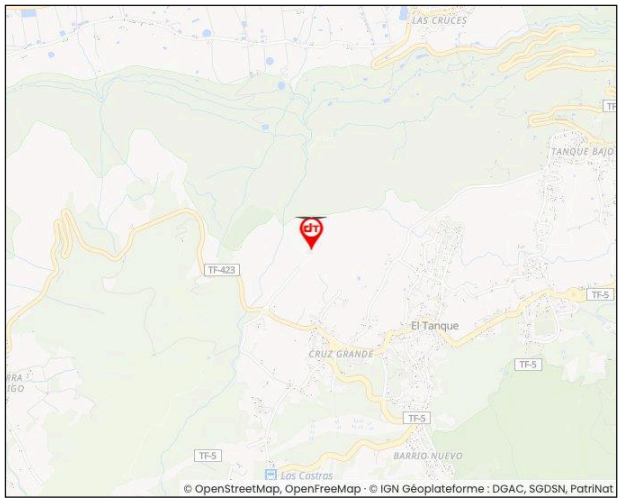
Mirador Lomo Molino Tenerife

Insolite · Espagne

Coordonnées GPS	28.35964, -16.78571
Altitude	629 m
Hauteur maximale	120 m max
Accès	Accès direct en voiture
Référence du spot	314044



Situation du spot et restrictions (image de la carte Drone-Spot)

Soleil (heures locales, UTC)

Jour	Aube	Lever	Coucher	Crépuscule	Durée du jour	Heure dorée
Sam. 21 nov.	07:09	07:34	18:12	18:37	10 h 37	07:34–08:08 · 17:38–18:12
Dim. 22 nov.	07:10	07:35	18:12	18:37	10 h 36	07:35–08:09 · 17:37–18:12
Lun. 23 nov.	07:11	07:36	18:11	18:37	10 h 35	07:36–08:10 · 17:37–18:11

Description

Découvrez la majesté du Mirador Lomo Molino à Tenerife, capturée depuis les hauteurs grâce à des prises de vue époustouflantes réalisées avec un drone ! Préparez-vous à une expérience visuelle inoubliable alors que vous survolez les paysages à couper le souffle de Tenerife depuis le Mirador Lomo Molino. Ce point de vue exceptionnel, situé au sommet d'une colline, offre une vue panoramique sur l'océan Atlantique scintillant, les montagnes majestueuses et la beauté naturelle de l'île. Grâce aux prouesses technologiques des drones, nous avons pu capturer des images d'une qualité exceptionnelle, vous permettant ainsi de vous immerger complètement dans la magie de Tenerife. Vous aurez l'impression de planer au-dessus des falaises escarpées, de survoler les vallées verdoyantes et de vous rapprocher des sommets imposants. Laissez-vous émerveiller par la diversité des paysages qui s'étendent à …

Scannez pour ouvrir la fiche à jour : météo, carte et restrictions.

https://www.drone-spot.tech/fiche-spot.aspx?id=314044

Avant chaque vol : vérifiez la carte des zones UAS, les NOTAM et les zones temporaires, la météo et l'indice Kp.

Préparer le vol

Check-List avant le vol

- ☐ Zone vérifiée : zones UAS, restrictions, espaces protégés
- ☐ NOTAM et zones temporaires consultés
- ☐ Météo : vent, rafales, pluie, visibilité ; indice Kp
- ☐ Numéro d'exploitant affiché sur le drone
- ☐ Attestation de formation ou brevet sur soi
- ☐ Assurance responsabilité civile vérifiée
- ☐ Batteries chargées : drone, radiocommande, téléphone
- ☐ Hélices, moteurs et châssis en bon état
- ☐ Carte mémoire en place et vide
- ☐ Logiciels à jour, compas et IMU étalonnés
- ☐ Retour automatique : point et hauteur de retour réglés
- ☐ Signalement électronique ou identification à distance actif
- ☐ Zone de décollage dégagée, personnes informées et à distance
- ☐ Observateur présent si vol en immersion

Règles essentielles de la catégorie ouverte

Ce pays applique les règles européennes des drones (catégorie ouverte) ; il peut y ajouter ses propres zones et conditions.

- Hauteur maximale : 120 m au-dessus du sol, moins là où une restriction l'impose.
- Gardez toujours le drone à vue ; en vol en immersion, un observateur le garde à vue à vos côtés.
- Ne survolez jamais un rassemblement de personnes et respectez les distances de votre sous-catégorie (A1, A2 ou A3).
- Respectez les zones géographiques UAS : abords des aérodromes, zones interdites ou réglementées, espaces protégés, sites sensibles.
- Enregistrez-vous comme exploitant si le drone pèse 250 g ou plus ou porte une caméra (sauf jouet), et affichez le numéro sur le drone.
- Formation : attestation en ligne A1/A3 à partir de 250 g ou pour un drone de classe C1 ; certificat A2 pour voler plus près des personnes avec un drone de classe C2.
- Cédez toujours le passage aux aéronefs habités et posez-vous si l'un d'eux approche.
- Respectez la vie privée : pas d'images permettant d'identifier des personnes sans leur accord ; la prise de vue aérienne est interdite dans certaines zones.
- Vérifiez votre assurance responsabilité civile.

Résumé non exhaustif : les règles évoluent. Référence : guide de la catégorie ouverte de la DGAC et réglementation du pays.

Liens utiles

Carte des zones UAS autour du spot : https://www.drone-spot.tech/carte-uas.aspx?lat=28.35964&lon=-16.78571
Bibliothèque du télépilote : https://www.drone-spot.tech/bibliotheque

Mes notes de vol

Fiche d'information générée par Drone-Spot à partir des données de la communauté : elle ne remplace ni l'information aéronautique officielle ni la réglementation. Le télépilote reste responsable de son vol.